

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/03/2010

Réception par le Prefet : 12/03/2010

Publication : 19/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée. 2010

CP2010-4-2-11

UNION DES GROUPEMENTS ARTISANAUX DU CENTRE ALSACE (UGA) DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'OPERATION D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION/REPRISE DES ENTREPRISES ARTISANALES.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2009-5-2-4 du 9 décembre 2009 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'attribuer à l'UGA une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour 2010 au titre de l'action liée à l'accompagnement de la transmission/reprise d'entreprises artisanales,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget Départemental,
- d'autoriser le Président à signer la convention afférente avec l'Union des Groupements Artisans du Centre Alsace et jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions